



4. Dans quelle province ou territoire comptez-vous vivre au Canada ?

- Province de Québec ► Vous n'êtes pas admissible à cette politique d'intérêt public.
- Autre province ou territoire canadien

### SECTION C – MESURES DE FACILITATION AVANT L'ARRIVÉE

Si vous êtes admissible à ce programme, vous aurez accès à certains services de facilitation, y compris une couverture pour le coût de l'Examen médical aux fins de l'immigration (EMI) ainsi que d'autres services et produits médicaux limités dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) de services médicaux avant le départ.

Veillez cocher la case ci-dessous pour nous faire savoir si vous et les membres de votre famille qui vous accompagnent aurez besoin du service de facilitation disponible.

**Programme des prêts aux immigrants, Programme de prêt de transport et Organisation internationale pour les migrations (OIM) aide à la réservation des voyages :**

Oui  Non

- Si vous êtes sélectionné pour ce programme, vous êtes responsable de payer les frais de votre voyage au Canada. Pour couvrir ces frais, vous pouvez accéder à un prêt de transport du gouvernement du Canada en utilisant l'aide à la réservation des voyages de l'OIM.
- L'OIM facture des frais d'assistance de 300 \$ CAD par personne pour l'aide à la réservation des voyages. Les frais d'assistance et le coût de vos billets d'avion seront ajoutés à votre prêt de transport.
- Les services de réservation des voyages d'IOM comprennent :
  - l'aide à l'obtention des permis de sortie (et, dans certains cas, à l'obtention d'une dispense des frais de sortie)
  - l'organisation du transport et de l'hébergement pour les clients qui doivent se présenter à un bureau gouvernemental pour obtenir un permis de sortie
  - le regroupement des documents de voyage, notamment pour transiter par certains pays et entrer au Canada
  - la finalisation d'un prêt de transport pour le demandeur
  - l'organisation du voyage vers le Canada, l'hébergement et les repas fournis durant le voyage
    - o Remarque:
      - Si votre itinéraire de voyage comprend de longues périodes de transit en route, il est de votre responsabilité d'organiser et de payer les frais d'hébergement durant la nuit et les repas, si nécessaire.
  - le choix de l'itinéraire le plus direct, à bord d'un transporteur canadien ou d'un transporteur non canadien fiable ayant signé une entente de tarifs réduits pour les immigrants
  - l'organisation d'un accompagnement opérationnel pour le voyage, au besoin (sous réserve de l'approbation préalable d'IRCC)
  - le soutien durant le voyage lorsque des imprévus surviennent durant le transit

#### Services d'établissement avant l'arrivée et au Canada

Si votre demande est approuvée, vous serez admissible à recevoir l'aide sans frais d'un organisme tiers qui fournit de l'aide à l'établissement aux immigrants venant s'établir au Canada. Cette aide comprend des informations sur la vie et le travail au Canada, une évaluation des compétences professionnelles et des références aux services d'établissement au Canada. Vous pourrez accéder à ces services avant votre départ au Canada, ainsi qu'au sein de votre communauté pour soutenir votre établissement une fois arrivé au Canada. Ces services seront disponibles sans frais pour vous. IRCC vous contactera par courriel une fois que votre demande sera traitée pour vous fournir des informations sur comment accéder à ces services.

Une fois au Canada, vous serez également admissible à un paiement unique d'aide financière pour répondre à vos besoins immédiats en matière d'établissement et d'intégration. Vous aurez besoin d'un compte bancaire canadien pour accéder à ces fonds. Votre personne de soutien familiale sera tenue de vous aider à mettre en place cela. Si votre demande est approuvée, IRCC vous contactera pour vous fournir plus d'informations sur comment accéder ces fonds.

### SECTION D – CONSENTEMENT ET DÉCLARATION

Toute information personnelle fournie sur cette application :

- est recueillie par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés,
- sera utilisée pour évaluer et prendre une décision concernant votre demande de résidence permanente au Canada conformément aux exigences de la Loi.
- servira à faciliter votre établissement au Canada si vous êtes sélectionné.

Informations relatives à :

- votre identité, y compris toute information personnelle provenant de votre dossier d'immigration ;
- vos besoins de réinstallation liés à votre santé et sécurité immédiates ; et
- les informations que vous avez fournies à IRCC, y compris des copies des pièces justificatives, peuvent être partagées avec :
  - o l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
  - o toute organisation sous contrat ou ayant conclu une entente sur l'échange de renseignements avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour fournir des services ;
  - o tout organisme fournisseur qui vous fournira des services d'établissement à votre arrivée, et ;
  - o les autorités de santé publique provinciales ou territoriales du Canada, si, sur la base des résultats de votre examen médical aux fins de l'immigration, une condition est imposée à votre admissibilité au Canada.

**SECTION E – DÉCLARATION DU DEMANDEUR**

Je confirme avoir lu et compris le contenu du formulaire et je déclare que les renseignements que j'ai donnés sont véridiques, complets et exacts.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA-MM-JJ)

**AVERTISSEMENT : Fournir sciemment de faux renseignements dans votre demande constitue une infraction aux termes de l'article 127 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.**

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sous l'autorité de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR). Les renseignements personnels seront utilisés aux fins du traitement d'une demande. Les renseignements personnels fournis peuvent être communiqués à d'autres institutions du gouvernement fédéral, à des organismes de maintien de l'ordre, à des organismes de développement économique désignés, à des gouvernements provinciaux/territoriaux et à des gouvernements étrangers aux fins de validation de l'identité, de l'admissibilité et la recevabilité.

Les renseignements personnels peuvent également être utilisés notamment à des fins de recherche, de statistiques, d'évaluation de programmes et de politiques, de vérification interne, de conformité, de gestion des risques, d'admissibilité ultérieure aux programmes d'élaboration de stratégies et rapports.

Le fait de ne pas remplir correctement le formulaire peut retarder le traitement de la demande ou entraîner le rejet de celle-ci. La loi sur la protection des renseignements personnels accorde aux personnes le droit d'accès, de protection et de correction de leurs renseignements personnels. Si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont IRCC traite vos renseignements personnels, vous pouvez exercer votre droit de déposer une plainte auprès du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#). Les détails concernant la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation de vos renseignements personnels sont décrits dans le fichier de renseignements personnels d'[IRCC-PPU 042](#).